



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 13 janvier 2025, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Danville, sise au 150 rue Water, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure concerne le lot 3 172 813 du cadastre du Québec, situé au 9 rue Giard.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 7,1 mètres alors que le règlement de zonage #146-2015, article 9.3.13.1, stipule que la hauteur au point le plus élevé d'un garage ne doit pas dépasser six (6) mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 13 janvier 2025.

Avis donné à Danville, le 18 décembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Pier Dupuis".

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière